



## AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE LASALLE.

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de LaSalle, tenue le 13 juillet 2020, le conseil a adopté le règlement suivant :

**LAS-0135 Règlement autorisant un emprunt de 1 650 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant les règlements LAS-0126 et LAS-0127.**

Ce règlement a pour objet d'autoriser un emprunt de 1 650 000 \$ pour un terme de 20 ans; l'emprunt sera mis à la charge des contribuables de l'arrondissement de LaSalle.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Cette demande doit être accompagnée d'une copie de l'une des pièces d'identité suivantes : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant de son droit d'y être inscrite.

Les demandes doivent être reçues au plus tard le 27 août 2020, au bureau de l'arrondissement de LaSalle situé au 55, avenue Dupras ou à l'adresse de courriel [greffelasalle@montreal.ca](mailto:greffelasalle@montreal.ca).

Le nombre de demandes requis pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de cinq mille neuf cents trois (**5 903**). Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera publié le 27 août 2020, sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle.

Le règlement peut être consulté sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle.

### **Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'arrondissement:**

1. Toute personne qui, le 13 juillet 2020, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
  - être une personne physique domiciliée dans l'arrondissement et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec; et
  - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

2. Tout propriétaire unique non domicilié d'un immeuble ou occupant unique non domicilié d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans l'arrondissement depuis au moins 12 mois;
  - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans l'arrondissement, depuis au moins 12 mois;
  - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
4. Personne morale :  
avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 13 juillet 2020 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Afin de compléter une demande visée par le présent avis, des informations additionnelles peuvent être obtenues à l'adresse courriel [greffelasalle@montreal.ca](mailto:greffelasalle@montreal.ca).

DONNÉ À LASALLE, ce 6 août 2020.

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement